

Paris, le 4 Août 1821.

Ministère
de
l'Intérieur.

Sciences
et
Beaux-arts

Tableau de M. Ingres
pour la Cathédrale
de Montauban

—
L'art. 5 sur à compte
—

M. Dantieu, d'après le rapport que vous m'avez
adressé le 20 Juillet dernier sur le Degré
d'avancement du tableau dont l'exécution est
confiée à M. Ingres pour la cathédrale de
Montauban, j'ai décidé qu'une somme de 1,000 fr.
serait ordonnée au nom de cet artiste, à compte
sur le prix total de son ouvrage. Des mesures
seront prises pour lui faire toucher à Florence
le montant de cette ordonnance.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma haute considération distinguée.
Le Ministre Secrétaire d'Etat
de l'Intérieur. *Appin*

M. Chevenin, Directeur de l'Académie Royale de France,
à Rome.